

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1406/SG/IAM «Arrêté de Péril» pour grosses réparations. Prescrivant la démolition partielle d'un immeuble présentant un danger pour la sécurité publique.

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

21 août 1974

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro

10 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

L'immeuble ci-après désigné, dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être évacué aux fins de grosses réparations.